

## CONSIGNES GÉNÉRALES BALADE

- 1- Sont admis tous les véhicules, motos avec ou sans side-car, cycle cars, scooters, voitures automobiles, utilitaires, camions dont l'année de fabrication est antérieure à 1985 et en règle avec la législation en vigueur.
- 2- Cette balade touristique n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.
- 3- Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi que sur les règles de l'alcoolémie en vigueur ainsi qu'aux Arrêtés municipaux des localités traversées.
- 4- S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants devront obligatoirement être titulaires du permis correspondant à leur véhicule et être assurés pour ce véhicule, pour eux-mêmes et leurs passagers. Nous vous rappelons que le port du casque et des gants sont obligatoires pour le conducteur et le passager des 2 roues.
- 5- La sécurité sera assurée par des motos modernes dont les pilotes seront impérativement équipés de gilets fluorescents et casqués.
- 6- Un véhicule de tête, équipé de gyrophare, ouvrira le convoi. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ne devront en aucun cas dépasser ce véhicule.
- 7- Tout participant, motard de sécurité ou conducteur d'un véhicule de la balade se doit de respecter la loi: code de la route et notamment l'alcoolémie et de montrer un civisme certain envers les autres usagers de la route. Si une personne provoquait un accident, elle ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
- 8- Des véhicules balais fermeront le convoi et seront aussi équipés de gyrophares. Ces véhicules ne dépasseront pas les derniers participants. Si à la suite d'un arrêt pour panne, la durée de la réparation s'avérait trop longue, le véhicule serait chargé dans le véhicule balai (le temps toléré par l'organisation est celui nécessaire au remplacement d'une bougie ou à la réalisation d'un plein d'essence).
- 9- Les pleins d'huile ou d'essence sont à la charge des participants.
- 10- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas de non-participation à la manifestation.
- 11- Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

Aigrefeuille sur Maine le 18 mars 2024

Le Président : Luc DANIEL

# 31<sup>E</sup> RENCONTRE VEHICULES ANCIENS

## AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

### DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

8H-16H BALADE DE VEHICULES ANCIENS  
ORGANISE PAR LE CLUB RMA AIGREFEUILLE-SUR-MAINE



**31<sup>ème</sup> Rencontre Autos Motos Utilitaires  
Aigrefeuille-sur-Maine.**

Rendez vous le 13 octobre 2024  
Salle des Richardières Aigrefeuille-sur-Maine

*Amis collectionneurs,*

*L'association Rénovation Mécaniques Anciennes vous invite à  
participer à notre 31<sup>ème</sup> rencontre autour de notre passion  
commune pour les véhicules anciens.*

*Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement sont à  
renvoyer au plus tard le 20 septembre 2024.*

Payable par chèque à l'ordre de RMA, à renvoyer à  
l'adresse :

Bernard Peseux 41, rue de la Noë-Roquette  
44120 Vertou

7h45 : Accueil des participants pour la balade  
et petit déjeuner  
9h00 : Départ auto-moto  
10h30 : Pause  
12h30 : Apéritif  
13h : Déjeuner au Panorama au Bignon  
15h : Départ dernière étape  
16h -16h30 : Retour salle des Richardières

**BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA BALADE**

AUTO  CYCLO  MOTO  UTILITAIRE

Marque et type du véhicule :

Année :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° de permis :

Assurance du véhicule :

**RESERVATION**

Conducteur 1 x 32 € = 32 €

Accompagnateurs x 30 € =

TOTAL \* \_\_\_\_\_ =

\* Prix de la réservation (à régler lors de l'envoi de la réservation).

Renseignements :

Bernard Peseux 06 37 69 48 85

b.peseux@orange.fr

**Aucune réservation sur place le jour même  
Attention, nombre de places limitées**

